

Questions orales

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Oui, en ce qui concerne ces opérations au Canada, monsieur l'Orateur.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, je vois que le ministre est plus optimiste que réaliste. Nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec des membres de la commission de surveillance, la Commission de lutte contre l'inflation, et j'ai posé une question à M. John Hague au colloque sur le programme anti-inflationniste réuni à l'intention des parlementaires. Il m'a dit que les inspecteurs du Revenu national avaient beaucoup d'expérience dans l'art de faire échouer ces tentatives de détournements de fonds. Étant donné que 60 p. 100 de notre secteur de fabrication et 95 p. 100 de notre pétrole sont aux mains des étrangers, et que le ministre du Revenu national a admis qu'il ne pouvait pas régler...

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question supplémentaire à poser, qu'il le fasse.

M. Saltsman: Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre ayant admis qu'il n'avait aucun moyen de contrôle sur les sociétés étrangères multinationales le ministre des Finances peut-il nous dire comment il entend exercer la surveillance?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, si le député veut bien vérifier le compte-rendu, il constatera qu'il n'a pas rapporté les propos exacts du ministre du Revenu national. Le ministre a signalé qu'il était évidemment difficile de surveiller les transactions internationales et qu'il était en effet possible qu'il y ait eu perte d'argent dans certains cas. Nonobstant ce fait, le ministère du Revenu national a passablement bien réussi, au fil des années, à contrôler les problèmes de paiements de transferts.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA POSSIBILITÉ D'ENTENTE AVEC LES É.-U. POUR LA SURVEILLANCE DES PROFITS ET DES TRANSFERTS DE FONDS DES SOCIÉTÉS MULTINATIONALES

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, dans ce cas, j'aimerais poser ma question au ministre du Revenu national. L'autre jour, en réponse à une de mes questions, le ministre a dit que des représentants de son ministère allaient rencontrer leurs homologues américains pour mettre au point une méthode de contrôle des profits et des paiements de transferts des sociétés multinationales. Le ministre peut-il maintenant dire ce que ces réunions ont donné et s'il a conclu un accord avec le gouvernement américain relativement à la surveillance des sociétés multinationales?

L'hon. Jack Cullen (ministre du Revenu national): Encore une fois, monsieur l'Orateur, le député interprète mes paroles à la manière d'un homme qui, placé devant un verre aux neuf dixièmes plein, constate qu'il est vide pour un dixième. Nous travaillons en collaboration étroite, presque quotidienne, avec le service du Revenu intérieur des États-Unis dans les domaines où nous avons des préoccupations communes car les lois fiscales sont limitées par les frontières et notre tâche consiste à trouver des accommodements qui chevauchent ces frontières. Je dois dire que le service précité nous a accordé sans réserve sa plus entière collaboration et nous espérons que d'autres pays se join-

[M. Saltsman.]

dront à nous pour exercer une surveillance simultanée, qui rendra notre action encore plus efficace dans l'avenir que maintenant.

* * *

[Français]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE DÉFINIR ENCORE UNE FOIS «RAPATRIEMENT» ET «AMENDEMENT»

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

En fin de semaine dernière, le premier ministre a parlé du rapatriement de la Constitution, de l'Angleterre à chez nous, au Canada. Si j'ai bien compris le premier ministre, je le félicite du courage qu'il a eu de le dire de la façon dont il l'a dit, façon de rapatrier la Constitution. Je pense qu'il y en a qui n'ont encore rien compris ou bien c'est moi qui ai mal compris. Le premier ministre pourrait-il dire clairement, et aussi fermement qu'il le faisait en fin de semaine, que le but du rapatriement de la Constitution n'est pas d'amender la Constitution en Angleterre mais bien de la rapatrier afin de l'amender ici, chez nous? A ce moment-là, le premier ministre peut-il répéter aussi si c'est bien cela qu'il a dit, savoir que nous n'avons pas besoin de l'Angleterre pour légiférer au sujet d'une constitution qui doit nous appartenir à nous, Canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le leader du Parti Crédit Social du Canada semble avoir bien compris, certainement mieux que d'autres députés d'en face. J'ai indiqué très clairement à Québec, et ici à la Chambre hier, et à plusieurs reprises avant et après, qu'il s'agissait de mettre fin au dernier vestige de colonialisme, vestige qui fait que l'Angleterre peut encore faire des lois valables et applicables au Canada. C'est le seul pays indépendant au monde qui est dans cette situation où ses lois, particulièrement ses lois constitutionnelles, peuvent être faites dans un autre pays, et c'est à cela effectivement qu'il s'agit de mettre fin. Une fois la Constitution rapatriée, monsieur le président, le gouvernement fédéral n'acquerra pas un seul pouvoir de plus.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Dans ma question supplémentaire, je fais abstraction des propos tenus par le premier ministre du Canada à l'endroit du premier ministre Bourassa. Cela ne me regarde pas; je ne veux pas non plus m'en occuper. Mais au sujet de la Constitution canadienne, le premier ministre a également déclaré que, très bientôt, il procédera à son rapatriement et que s'il n'a pas l'accord des provinces, il agira unilatéralement. J'approuve cela également, car il n'est pas nécessaire de «quémander» à gauche et à droite pour rapatrier ce qui nous appartient. Mais voilà ce que je veux savoir. Le premier ministre dit: Très bientôt, nous commencerons à procéder ou nous procéderons à ce rapatriement. Quand le premier ministre prétend-il commencer ou a-t-il commencé à faire un travail quelconque pour que la constitution, après 49 ans de disputes, soit enfin rapatriée, discutée et modifiée au Canada, et qu'elle soit bel et bien la propriété du peuple canadien?